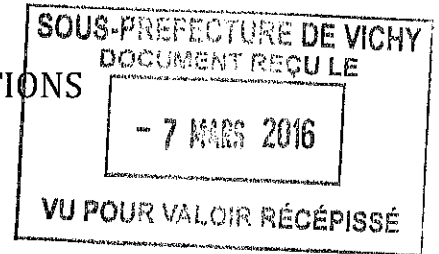


COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt six du mois de Février à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents : Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck BERCHEM, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Robert NEBOUT, M. Marc SABATIER, M. Franck ROYER, M. Sébastien L'HOSTE.

Excusée : Mme Bernadette KOWALEWSKI (Pouvoir à Mme Véronique TRIBOULET)

Madame Stéphanie BOUTROUX été élue secrétaire de séance

Délibération N° 2016/02/26/011
PLAN LOCAL D'URBANISME
Attribution du Marché - Financement

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2015 prescrivant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2015 approuvant le principe d'adhésion au groupement de commande et autorisant le Maire à signer la convention de groupement,

Vu l'attribution, par la Commission d'Appel d'Offre du 7 décembre 2015, du marché aux 2 groupements solidaires représentés par CDHU pour le lot 1 et URBEO pour le lot 2 pour un montant global et forfaitaire de 318 575 € HT se décomposant comme suit :

- Lot1 : 158 230 € HT

Cusset	Saint-Germain-des-Fossés	Magnet	Billy « mission PLU »	Billy « mission AVAP »
45 020 € HT	32 670 € HT	28 520 € HT	28 520 € HT	23 500 € HT

- Lot 2 : 160 345 € HT

Brugheas	Cognat-Lyonne	Espinasse Vozelle	Serbannes	Mariol
33 635 € HT	32 225 € HT	30 905 € HT	32 315 € HT	31 265 € HT

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2015 attribuant les marchés et autorisant le président à signer pour le compte des communes du groupement les marchés tels qu'attribués par la CAO.

Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 18 juin 2015 créant un dispositif d'aide aux communes (période 2015-2017) pour la mise en comptabilité de leur document d'urbanisme avec le Scot,

Considérant que les communes bénéficieront d'une dotation globale de décentralisation (DGD) représentant entre 40 et 50 % du montant global HT, à laquelle s'ajoutera une aide complémentaire émanant de VVA plafonnée à 30 %,

Propose au Conseil Municipal :

D'approuver l'attribution du marché énoncé ci-dessus

D'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses :

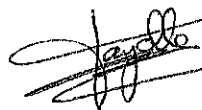
Coût de l'étude	28 520.00 H.T
	34 224.00 TTC

Recettes :

Dotation globale de Décentralisation	12 000.00
Subvention V.V.A	7 964.00
Autofinancement	14 260.00

D'autoriser le Maire à solliciter les participations financières auprès des partenaires concernés.

Pour copie conforme
Le Maire



Carole FAYOLLE

